

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 30/08/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 08h18

Codes postaux concernés : 7063

### Origine de l'interruption

= Accident de roulage (support BT cassé, survolteur endommagé et plusieurs portées au sol)

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 08h18

### Justification de la durée de l'interruption

= Mise en sécurité du réseau, intervention d'un entrepreneur pour la pose d'un nouveau support et refixation des lignes sur le nouveau support.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 30 août 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.